



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 27 NOVEMBRE 2024**

2024/62

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 21 novembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

**PRESENTS** : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille - POULLET D – MM AUBIN Dimitri - NEVEU James  
-- M. REBUFFAT Jacky

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes FOURES Josiane - DE CORO Jessica - SCHMITT Marie Gil - MENALDO KEBDANI Nadia -  
- MM BECHARD Alain – COULON Daniel - ALTIER Jonathan - Mme PANAFIEU Blandine

**PROCURATIONS** : Mme FOURES à Mme HURLIN R.  
Mme SCHMITT MG à Mme BAECKER S.  
Mme DE CORO J à Mme ARNAUD GIBOULET S.  
M. COULON D. à M. TIXADOR G.  
M. BECHARD A. à M. DIMITRI A.  
Mme MENALDO KEBDANI à M. REBUFFAT J.  
Mme PANAFIEU B. à M. CHABAUD L.

Soit 18 votants

**OBJET** : Décision modificative n° 3

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 2024/22 du 04 avril 2024 portant approbation du budget primitif de la commune

VU la décision municipale 2024/05 portant virement de crédits de chapitre à chapitre tel qu'indiqué pour information dans le projet de DM n° 1 ci-annexé,

Vu la délibération n° 2024/45 du 25 septembre approuvant la décision modificative n° 1 du budget général

Vu la délibération n° 2024/52 du 30 octobre approuvant la décision modificative n° 2 du budget général

CONSIDERANT que certaines prévisions budgétaires doivent être ajustées en fonction de l'évolution de l'exécution budgétaire,

Après en avoir délibéré,

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

**décide à l'unanimité**

**Article 1<sup>er</sup>**: d'approuver la décision modificative n° 3 du budget général telle qu'annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire

**Gilles TIXADOR**



27.11.2024

		RECETTES d'INVESTISSEMENT		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
			204	-8 000,00	
1322	Région	104 124,79	231	72 924,94	MO TR2 + solde + MO TR3
1326	Autre EPL	-50 232,53		5 400,00	Esquisse Tr3
1323	Département	19 405,75		9 000,00	MO Vfc
13251	CANIM	26 206,94		6 000,00	AVENANT VOIRIE tr2
1328	CDC	7 000,00	21752	22 898,01	Chemin des Gours
13461	Préfet	1 718,00			
		108 222,95		108 222,95	

Pour info virement de crédit du chap 21 au chapitre 13 : 9 677,69€

